



COMMISSION SPORTIVE

PV N°6 10/10/2024

Présents : Gaëtan Lucas, Eric Boivent, Christine Jézégou, Christophe Houvrard, Claudine Jannic, François Guégan

Rappel : Lors des opens, une équipe de 10 même joueurs max est autorisée à jouer

- **Absences de feuilles de marque** : (pénalités financières)

Division	N° Renc.	Date	Equipe 1
U13M	OPEN		EB ST BRIEUC

- **Joueurs non licenciés le jour de la rencontre** : (pénalités sportives et financières)

Division	N° Renc	Date	Equipe 1	Licence
U15M	Open	05/10/2024	BB PORDIC	BC118775

- **Fautes techniques ou disqualifiantes** : (pénalité financière à partir de la 2ème)

Division	N° de renc	Date	Equipe 1	Equipe 2	
DM2	12	21/09/2024	US YFFINIAC - 2	BB PORDIC -1	BB PORDIC
DM2	15	21/09/2024	TLBA 22 - 3	BC LAMBALLE	BC LAMBALLE
DM3	18	05/10/2024	JS PLOUGUENAST	BC BROONS	BC BROONS
DM3	18	05/10/2024	JS PLOUGUENAST	BC BROONS	BC BROONS
U18M	6	06/10/2024	BC LAMBALLE - 1	TLBA 22 - 1	TLBA 22

- **Forfait** :

Division	N° de renc	Date	Equipe 1	Equipe 2	
U18 F	Open				BC BROONS
U13M	Open				DINAN BS
U15F	Open				BC BROONS

- **Dérogations en cours :**

Article 20 : Horaires officiels

§1. La programmation des rencontres est faite sous l'autorité de la Commission Sportive départementale qui a reçu délégation dans ce domaine par application des règlements généraux.

§2. Chaque groupement sportif devra saisir l'ensemble de ses horaires de rencontres sur FBI. Une période de saisie sera fixée par la Commission des Compétitions pour chaque phase. Pendant cette période, les horaires « non officiels » devront faire l'objet d'une dérogation. Passé ce délai, les horaires devront être modifiés par dérogation également.

§3. **ATTENTION :** Dans le cas où le groupement sportif récepteur n'émettra pas son acceptation (ou son refus) à une dérogation sur FBI dans un délai de 15 jours, la date et l'heure fixés par le groupement sportif demandeur seront entérinés par la commission sportive délégataire.

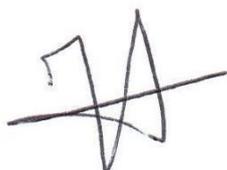
La commission sportive laisse aux clubs inscrits en équipe 2 d'émettre son acceptation ou son refus pour les dérogations suivantes sous un délai de 5 jours. Sans réponse de leur part les dérogations seront entérinées par la commission sportive.

Division	N° Renc.	Date de dépôt	Equipe 1	Equipe 2	
PRF	28	17/09/2024	AL PLOUFRAGAN - 2	AS UZEL - 1	Match proposé le 14/12 à 18h30
PRF	14	19/09/2024	ABC GUINGAMP - 1	ST BRIEUC ASPTT	Match proposé le 09/11 à 19h15
DM2	35	19/09/2024	ABC GUINGAMP - 2	DINAN BS - 1	Match proposé le 09/11 à 21h15
DM4	118	21/09/2024	BC PLENEE JUGON - 2	DINAN BS - 2	Match proposé le 23/11 à 20h30
DM2	47	26/09/2024	US YFFINIAC - 2	ENT PAIMPOL PLOUEZEC - 1	Match proposé le 24/11 à 15h30
DM2	52	26/09/2024	US YFFINIAC - 2	DINAN BS - 1	Match proposé le 01/12 à 13h30
DM4	146	26/09/2024	US YFFINIAC - 4	DINAN BS - 2	Match proposé le 14/12 à 19h15

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION :

15/10/2024

**Le Secrétaire Général
Christophe HOUVRARD**



**Le Président de la Commission
Gaëtan LUCAS**

